

Décret

Générale

modern

Décret n° 81-068/PR/J DU 30 MAI 1981. portant intérim du premier président de la Cour judiciaire.

n° 81-068/PR/J

Ministère
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Date de publication
30 mai 1981

Numéro JO
n° 11 du 01/06/1981

Date du numéro
1 juin 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du gouvernement

Vu les lois constitutionnelles n° 1 et 2 du 27 juin 1977

Vu l'ordonnance n° 77-008 du 30 juin 1977

Vu le décret n° 78-072 du 2 octobre 1978

Vu l'ordonnance n° 78-085/PR du 16 novembre 1978 ensemble l'ordonnance n° 79-110 du 15 novembre 1978

sur rapport du ministre de la justice

le conseil des ministres entendu en sa séance du 19 mai 1981:

TEXTE INTÉGRAL

DECRETE Article premier. — Mlle Kadidja Abeba, magistrat, est nommée premier président de la Cour judiciaire par intérim pendant la durée du congé du titulaire

Art. 2

Le présent décret sera applicable dès sa publication qui interviendra selon la procédure d'urgence. Il sera également publié au « Journal officiel » de la République de Djibouti.